

Non respect des engagement

Par christelle83, le 29/05/2012 à 17:14

Bonjour,

je suis poursuivi par COFIDIS pour un prêt que j'ai eu du mal a rembourser suite a des difficulté financiere

la sociéte CONTENTIA me poursuit avec l'aide d'un HUISSIER DE JUSTICE celui ci ma accorder un délai de réglement de 100€ par mois, malgré le fait que je paie tout les mois depuis decembre la somme réclamé celui ci c'est a plusieur reprise presenté a mon domicile afin de faire l'inventaire de mon mobilier soit disant que je ne reglais pas les sommes demandés faux en effet les reglements se font par virement donc j ai une preuve

aujourd'hui il me convoque a son étude afin de renegocier le montant des echéances il estime que cela ne suffit pas il dit que si je ne viens pas se sera tant pis pour moi je ne comprends pas cette situation il y a eu une injonction et je respecte mes engagements est il en droit de revenir sur ces engagements merci de votre réponse je suis desemparé je ne sais quoi faire

j ai peur qu il vienne et me saisisse mes biens

Par pat76, le 30/05/2012 à 19:11

Bonjour

Un ordonnace d'injonction de payer vous avait été signifiée?

Vous n'y avez jamais fait opposition alors que vous aviez un mois pour le faire à compter de

la date où cette injonction de payer vous a été signifiée?

Quel est le Tribunal d'Instance qui avait délivré cette ordonnance en injonction de payer?

Vous avez pris contact avec le Juge de l'Exécution auprès du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez pour lui expliquer la situation?

Par christ83, le 31/05/2012 à 12:10

C EST LE TRIBUNAL DE TOULON QUI A RENDU L INJONCTION
JE N AI PAS FAIT OPPOSITION JE SUIS D ACCORD AVEC LA SOMME DEMANDEE EN
PRINCIPAL J AI JUSTE SOUHAITEE DES DELAIS DE PAIEMENTS QUE L HUISSIER A
ACCORDER MAIS AUJOURD HUI IL REVIENT DESSUS
JE N AI PAS FAIT APPEL AU JUGE D EXECUTION JE NE SAIS PAS COMMENT ON FAIT
MERCI DE VOTRE AIDE

Par pat76, le 31/05/2012 à 14:48

Bonjour

Vous allez au Tribunal de Grande Instance de Toulon au bureau du Juge de l'(Exécution (JEX) avec tous les documents en votre possession concernant votre dette et principalement l'échéancier que vous avait remis l'huissier, et vous expliquez la situation.

Par christ83, le 31/05/2012 à 16:14

est il possible de faire ces demarches par courrier je n'ai pas la possibilité de quitter mon travail si facilement

Par pat76, le 01/06/2012 à 14:05

Bonjour

Vous pouvez envoyer un courrier recommandé avec avis de réception pour expliquer la situation et vous joindrez une copie de chaque document de votre dossier.

Malgré tout, il est toujours préférable d'avoir un contact direct pour faire régler le litige plus rapidement.

Votre employeur ne pourrait pas vous accorder une journée que vous récupéreriez en plusieurs fois ou vous poser une journée de congé en expliquant que c'est pour un motif personnel.

Par christ83, le 01/06/2012 à 15:03

merci beaucoup pour vos réponses je n 'ai pas d'echeancier, c'est juste un courrier ecrit de l huissier m accordant un paiement mensuel de 100€

j ai posée une autre question sur le forum peut être quelqu un pourra m aider merci - droit de la consommation-*

Par pat76, le 01/06/2012 à 15:55

Rebonjour

La lettre du huissier vous accordant un paiement mensuel de 100 euros fait office de proposition écrite.

Il aurait pu établir un échéancier.

Voyez avec votre employeur pour la possibilité de prendre une journée, un contact direct avec le secrétariat du Juge de l'Exécution simplifiera l'affaire.

Par christ83, le 01/06/2012 à 16:17

merci beaucoup pour vos réponses je ne manquerai pas de vous communiquer la suite de l affaire en espérant que I huissier ne decide pas de me saisir ou de bloquer mes comptes avant la decision du juge d'application

Par christ83, le 05/06/2012 à 11:17

BONJOUR

REVENONS A NOTRE AFFAIRE, je reçois ce jour un courrier de CONTENTIA m annonçant qu une remise commercial de 20% mais accordée sur ma dette chouette c'est les soldes le montant indiquée n'est pas le même que celui reclamé par huissier je ne comprends pas tout si un jugement à réélement était rendu à mon encontre a quoi serve toute ces relances de la société de recouvrement ou de I huissier, je respecte les engagements pris avec celui ci pourquoi tout remettre en question je craque j en ai marre de ce harcelement aidez moi merci

Par christ83, le 11/06/2012 à 11:25

bonjour

est ce quelqu un peut me répondre merci beaucoup j en peut plus il me harcele, contentia appel tout les jours a mon domicile, I huissier me menace de saisie, je ne sais plus quoi faire, je respect I échéancier pourquoi cette acharnement

Par christ83, le 12/06/2012 à 14:02

BONJOUR

AUJOURD HUI JE RECOIS UN COURRIER DE NOTRE HUISSIER M INFORMANT QUE LA PROCEDURE D EXECUTION EST REPRISE A MON ENCONTRE JE NE COMPRENDS PAS JE RESPECTE LES ENGAGEMENTS PRIS POURQUOI CE HARLEMENT SOS AIDEZ MOI J EN PEU PLUS?

J AI PEUR DE LA SAISIE - JE RESPECTE LES ENGAGEMENTS POURQUOI FAIT IL CELA QUELQU UN PEUT IL ME REPONDRE MERCI

J AI ADRESSE UN COURRIER AU JUGE D EXECUTION EN EXPLIQUANT LA SITUATION FAUT IL QUE J EN INFORME L HUISSIER

MERCI DE VOTRE AIDE